

FORMATION DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES (DUER)- MAITRISER TOUS LES RISQUES DU PERSONNEL DE SON ÉTABLISSEMENT OU SON ENTREPRISE. / RÉF SAT-130

Décret du 5 novembre 2001 Livre 4 du code du travail

OBJECTIF

Lister exhaustivement les risques auxquels le personnel de l'entreprise est exposé. Apprendre à hiérarchiser les risques selon la dangerosité et la fréquence d'exposition des salariés. Mettre en place un plan d'action (prévention des risques). Mettre à jour son DUER régulièrement et opportunément. Appliquer les obligations du code du travail en matière d'analyse des risques. Établir le plan d'action NB : La prise en compte du risque de contamination au COVID 19 est considérée pour la réalisation ou l'actualisation du document unique d'évaluation des risques.

CONTENU

Les conditions de travail en sécurité, les obligations des employeurs.

Obligation d'établir l'analyse des risques (L 4121- 2 CT).

Organiser la démarche dans l'établissement.

Définir les unités de travail permettant l'analyse des risques.

Réaliser les analyses de chacune des unités de travail en identifiant tous les risques.

Évaluer les fréquences d'exposition et le niveau de gravité des risques identifiés selon des méthodes subjectives et/ou objectives.

Définir les mesures de prévention des risques identifiés en respectant les principes généraux, ne pas tomber dans le piège de la facilité.

Inscrire toutes les identifications, évaluations, et mesures de prévention sur un document : le DUER.

Informez tous les salariés des mesures prises et des objectifs à atteindre.

Mettre en place un plan d'action permettant de réaliser toutes les mesures de prévention.

Analyser tous les accidents ou incidents subis par les salariés afin de mettre à jour le DUER et ajuster le plan d'action.

MODALITÉS D'ÉVALUATION : Test théorique des connaissances acquises et/ou évaluation pratique

FORMATRICE - FORMATEUR : Intervenant spécialisé en santé et sécurité au travail, expert des systèmes de management de la santé au travail

ACCESSIBILITÉ : Formation en présentiel dans des locaux ADCA ou locaux clients
Formation disponible en VISIO FORMATION. 100% FOAD ou BLENDED LEARNING (nous contacter)
Voir livret d'accessibilité pour tous ADCA GFP

style="color: rgb(255, 140, 0);">DÉLAI D'ACCÈS : Cette formation est accessible en continue.

Contactez-nous pour mettre en place un calendrier adapté à votre besoin.

Pour nous écrire directement cliquez ici :

forma@adca-gfp.fr

TYPE DE FORMATION :
Intra et Inter

COMPÉTENCES :
Techniques, Organisationnelles

PUBLIC :
Toute personne devant participer à la mise en place du document unique d'évaluation des risques.

PRÉ-REQUIS DE LA FORMATION :
Aucun

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Mise en situation concrète par utilisation d'études de cas, supports visuels et travaux pratiques. Présentation et entraînement à l'utilisation de grilles d'analyse et d'outils de suivi permanent de la situation d'unité de travail. Méthode pratique de formation du personnel.

DURÉE :
7h

Réalisation en 1X7 heures non consécutifs ou nonou en 2 X 3,5 heures non consécutifs ou nonFormation en présentiel ou 100% visio-formation en direct. Visio-formation, pour un meilleur échange le groupe est limité à 6 stagiaires au lieu de 8 en présentiel.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :
8

VALIDATION :
Attestation de formation

PRIX :

VILLE(S) ET DATE(S) :
Consulter notre site Internet